

La mercuriale des prix est un répertoire de prix de référence des biens et services couramment achetés par l'administration. Elle est un bulletin dont l'actualisation intervient périodiquement. Le Burkina Faso a retenu de procéder à sa mise à jour annuelle.

L'utilisation de la mercuriale des prix est consacrée au niveau communautaire par la directive N° 07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant règlement général sur la comptabilité publique qui dispose en son article 92, alinéa 1 que « le contrôleur financier est personnellement responsable des contrôles portant sur la disponibilité des crédits, sur la vérification des prix par rapport à la mercuriale des prix... ».

Par ailleurs, le cadre juridique des Finances Publiques du Burkina Faso, notamment le Règlement Général sur la Comptabilité Publique a internalisé cette disposition en son article 187.

La mercuriale des prix est de ce fait un instrument important de mise en œuvre adéquate du dispositif législatif et réglementaire qui encadre l'exécution de la dépense publique.

Elle a pour objet d'encadrer les prix devant régir la commande publique et de lutter contre la surfacturation tel que prévu par la loi N°039/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique.

Ce référentiel des prix est non seulement un outil d'analyse des offres dans le cadre des procédures exceptionnelles de la commande publique, mais aussi un instrument d'évaluation au moment de la programmation budgétaire.

Dans un contexte marqué par le souci de rationalisation de la dépense publique, l'appropriation de la mercuriale des prix par les acteurs de la commande publique et de la gestion budgétaire est une nécessité.

En dépit des efforts consentis à chaque édition pour une meilleure qualité dans sa présentation et son contenu, la mercuriale des prix présente tout de même quelques insuffisances notamment le caractère non exhaustif des produits référencés. L'édition 2022 de la mercuriale des prix a été élaborée dans un contexte sanitaire et sécuritaire difficile.

Au regard de l'impact de ces crises sur l'économie, tant au plan international que national, j'invite l'ensemble des acteurs à un souci de rationalité par une utilisation judicieuse de ce moyen d'aide à la vérification des prix. L'objectif final étant de réaliser des économies substantielles en vue d'accroître les investissements structurants au profit de toutes les couches sociales du pays.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement


Lassané KABORE
Officier de l'Ordre de l'Etalon

